



SOCIETE des ARTS MARTIAUX de CHATOU
SAMC
Centre Sportif Roger Corbin
80 rue Auguste Renoir
78400 CHATOU
No SIRET 492 680 459 00012
Association Loi 1901 (n°216 insertion au JO le 26/02/1966)

Agrément DDJS n° 78S205 le 31/10/1980
Fédération Française de JUDO n° IO78780640

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1^{er} juin 2021

SAISON 2019-2020

Le mardi 1^{er} juin 2021 à 20H30

Sur convocation du Président de la SAMC, les Adhérents de SAMC se sont réunis en visioconférence en raison des contraintes sanitaires en vigueur.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée numériquement par les Adhérents présents ou représentés.

L'Assemblée, présidée par Monsieur Christophe Portheault qui procède à la composition de son bureau.

Madame Caroline Génini présente et acceptant, est nommée scrutateur à l'unanimité.

Monsieur le Président dépose a mis en ligne et met à la disposition de l'Assemblée :

- 1 L'avis de convocation,
- 2 La feuille de présence de l'Assemblée,
- 3 Les comptes annuels de SAMC,
- 4 Le projet de budget de SAMC,
- 5 Le texte des résolutions.

Puis il indique que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 Rapport moral
- 2 Rapport financier de la saison 2019-2020
- 3 Budget 2020-2021
- 4 Organisation de la saison 2020-2021
- 5 Vote du règlement intérieur



1. Rapport moral

Le Président remercie les professeurs pour le travail mené auprès des enfants et des adhérents

Judo : Les professeurs nous donnent les résultats des compétitions de la saison et font un compte rendu sur le fonctionnement de la section JUDO au sein de la SAMC. Cette année aucune compétition n'a pu s'organiser en raison des contraintes sanitaires.

Un nouveau professeur de Judo a été recruté Antoine Bidault.

Le lien avec les adhérents a été maintenu avec des cours en visio, du lien pédagogique et culturel via la page Facebook de la ville.

Gym : Le compte rendu de la saison de MUSIC GYM est fait par les professeurs qui nous expliquent le fonctionnement de la section MUSIC GYM au sein de la SAMC. Cette section connaît des difficultés de fonctionnement qui ont été amplifiées par le confinement et les cours par visio-conférence. Au cours de l'année il y a eu une érosion du nombre d'adhérents.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée, après avoir entendu le rapport moral et le rapport de gestion de la SAMC par son PRESIDENT, approuve le rapport tel qu'il a été présenté par le Président pour la saison 2019-2020

Résolution Adoptée à l'unanimité

2. Rapport financier

Pour l'année 2019-2020 le Président et le trésorier présentent le rapport financier

- Paiement des cotisations à la SAMC
- Paiement des licences par la SAMC
- Paiement des professeurs par la SAMC (salarié ou non)
- Recours à « Profession Sport » pour la gestion des bulletins de salaire
- Une subvention stable de la Mairie 5500 € cette année

Voir le tableau récapitulatif en annexe.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée, après avoir entendu la présentation rapport financier du compte de résultat, du bilan et les explications du PRESIDENT et du TRESORIER sur les comptes, approuvent en conséquence, les comptes de la saison 2019-2020 tels qu'ils ont été présentés et donne quitus de leur mandat aux membres du Comité de direction.

Résolution Adoptée à l'unanimité



3. **Budget 2020-2021**

Le budget 2020-2021 est présenté par le Président.

Une réduction des tarifs pour les adhérents qui renouvellent leur adhésion (20 euro par adhésion).

Les mêmes principes budgétaires sont retenus que pour la saison 2019-2020 (reversement du solde aux professeurs en fin d'année).

Le déficit prévu pour l'année prochaine est de 10 700 €

Voir le tableau récapitulatif en annexe

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée, après avoir entendu les explications sur le budget de la saison 2020-2021 de la SAMC par le président et les explications complémentaires fournies verbalement, le Budget saison 2020-2021 tel qu'il est présenté et donne quitus aux membres du Comité de Direction

Résolution Adoptée à l'unanimité

4. **Organisation de la saison 2020/2021**

Des stages multisports seront organisés par Antoine Bidault et Laurent Génini à chaque période de vacances (Toussaint, Hiver et Printemps).

Désormais les cours de judo sont assurés par les 3 professeurs principaux, cela permettra d'avoir une meilleure qualité d'enseignement et une meilleure connaissance des élèves.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle valide cette organisation.

Résolution Adoptée à l'unanimité

5. **Vote du règlement intérieur**

Des stages multisports seront organisés par Antoine Bidault et Laurent Génini à chaque période de vacances (Toussaint, Hiver et Printemps).

Désormais les cours de judo sont assurés par les 3 professeurs principaux, cela permettra d'avoir une meilleure qualité d'enseignement et une meilleure connaissance des élèves.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle valide le nouveau règlement intérieur.

Résolution Adoptée à l'unanimité



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le présent procès-verbal a été signé par tous les membres du bureau après lecture.

Le Président

Christophe Portheault

Le scrutateur/Le trésorier

Caroline Génini